



République Française

* * *

ASSEMBLEE

* * *

SECRETARIAT GENERAL

* * *

N° 62-2009/APS

AMPLIATIONS

Haut commissaire	1
Commissaire délégué	1
APS	40
SGPS	2
DENV	1
DDR	1
JONC	1
Archives NC	1

DELIBERATION

portant modification des dispositions du titre III du code de l'environnement relatives aux contrôles de la réglementation en matière de chasse

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code de procédure pénal ;

Vu le code de l'environnement de la province Sud ;

Vu l'avis du comité pour la protection de l'environnement rendu le 19 octobre 2009 ;

Entendu le rapport n°42-2009 de la commission de l'environnement en date du 23 novembre 2009,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 26 NOVEMBRE 2009, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1: Le premier alinéa de l'article 334-3 du code de l'environnement est modifié comme suit :

« Sans préjudice des contrôles effectués par les agents et officiers de police judiciaire et par les agents des douanes, les gardes-chasse assermentés et commissionnés à cet effet sont habilités à constater les infractions du présent titre. ».

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.